



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le 19 Décembre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Sylvie CALMEJANE - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Régine HANDY - Anne-Marie LABARRERE - Patou LENDRES - Romain PIERRINE - Martine SEMPIETRO - Betty ZAGO.

Absents excusés : Latéfa ABANINI (procuration à Anne-Marie BARRÈRE), André ETCHEGOIN, Maurice MARTINEZ (procuration à Sylvie CALMEJANE).

Secrétaire de Séance : Anne-Marie BARRÈRE.

ORDRE DU JOUR

2022-41 PROMESSE UNILATÉRALE DE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC DROIT D'OPTION – BASE DE VIE – VOIRIE.

2022-42 ELECTRIFICATION RURALE—Programme « Article 8 (Pau) 2020 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°18EF032 .

2022-43 ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Rénovation EP (SDEPA) 2020 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°20EP096.

2022-44 ELECTRIFICATION RURALE-Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2021 ». APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°20TE080.

2022-45 RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE.

2022-46 COMMISSION COMMUNALE IMPOT- REVALORISATION DES BASES DES MAISONS CLASSÉES EN 6.

2022-47 INVESTISSEMENT BUDGET 2023.

2022-48 ANNULATION RÉGIE GARDERIE.

2022-49 VIREMENT DE CREDIT N°2.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2022, transmis à l'ensemble des membres, a fait l'objet d'une remarque :

*M. André ETCHEGOIN : la demande de modification de zonage de la parcelle 139 Section AA est de zone UA en zone A et non de zone A en zone UA (délibération 2022-40).

Aucune autre objection n'étant soulevée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

2022-41 PROMESSE UNILATÉRALE DE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC DROIT D'OPTION – BASE DE VIE – VOIRIE.

Monsieur Le Maire donner lecture au Conseil Municipal de la promesse unilatérale de convention de servitudes avec droit d'option.

Cette promesse de convention authentique de servitudes (fonds servant, durée, modalités financières) doit être signer par le Maire.

Monsieur Le Maire donne les informations sur l'accès au futur parc solaire et les parcelles qui seront impactées.

Il s'avère que la Rue des Plouts devra être empruntée par le convoi exceptionnel qui transportera le poste de livraison car la pente maximum n'y est que de 8%. Tandis que le reste des convois du chantier passeront par le Chemin de Bugangue où la pente maximum est de 12%. Une remise en état du chemin sera d'ailleurs prévue en début et en fin de chantier par l'entreprise porteuse du projet ENGIE conformément à la visite sur place.

Une base vie d'environ 2000m² sera mise en place sur la parcelle Section AH n°40. Cette base de vie sera présente durant toute la phase de travaux à partir de Septembre 2023 et pour environ 1 an. Une réunion a eu lieu le 8 Décembre 2022 avec la Mairie de GURMENÇON et M. NOUQUÉ détenteur du bail de défrichement des parcelles Section AH n°40 et n°38 afin de présenter le projet et les autorisations. Aucune contestation des parties. L'entreprise ENGIE fera parvenir les conventions et

délibération. La Mairie de GURMENÇON devra prendre une délibération et M. NOUQUÉ signera une convention avec le porteur de projet ENGIE.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'AGNOS

APPROUVE la promesse de convention de servitudes

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de servitude authentique.

ANNEXE la promesse unilatérale de convention de servitudes avec droit d'option.

CONFIRME que le tonnage des camions de +7.5T est autorisé sur les voies empruntées par les camions pour la réalisation du projet.

DEMANDE une remise en état avant et après des voiries empruntées pour le projet par l'entreprise ENGIE.

CONFIRME l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer les actes administratifs, financiers et techniques relatifs au projet.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-42 ELECTRIFICATION RURALE—Programme « Article 8 (Pau) 2020 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°18EF032 .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **enfouissement BT route départementale RD 155 jusqu'à l'entrée de la salle polyvalente et la rue des Plouts-Demande urgente**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Article 8 (Pau) 2020", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	190 106,63 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	19 010,66 €
- actes notariés (5)	1 725,00 €
- frais de gestion du TE64	7 921,11 €
TOTAL	218 763,40 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Concessionnaire	36 000,00 €
- participation Syndicat	36 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	34 852,88 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur TE 64..... (*)	103 989,41 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	7 921,11 €
TOTAL	218 763,40 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-43 ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Rénovation EP (SDEPA) 2020 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°20EP096.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **éclairage public lié à l'enfouissement BT route départementale RD 155 jusqu'à l'entrée de la salle polyvalente et la rue des Plouts-Demande urgente**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (SDEPA) 2020", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	122 926,63 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	12 292,67 €
- frais de gestion du TE64	5 121,94 €
TOTAL	140 341,24 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	21 000,00 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur TE 64..... (*)	114 219,30 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	5 121,94 €
TOTAL	140 341,24 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-44 ELECTRIFICATION RURALE-Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2021 ». APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°20TE080.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **génie civil communications électroniques lié à l'enfouissement BT route départementale RD 155 jusqu'à l'entrée de la salle polyvalente et la rue des Plouts-Demande urgente** Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	37 632,10 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 763,21 €
- frais de gestion du TE64	1 568,00 €
TOTAL	42 963,31 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Opérateur télécommunication	4 523,25 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur TE 64..... (*)	36 872,06 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 568,00 €
TOTAL	42 963,31 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-45 RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Salle Polyvalente ainsi que le coût de cette rénovation.

Pour 2023 et 2024, deux programmes ont été validés en 2022 par le Conseil Municipal à savoir :

-Centrale photovoltaïque et rénovation de la Rue des Plouts.

-Aménagement de la Rue de l'Égalité, la Rue des Pyrénées et le CD 155 avec l'arrivée du PGHM sur le terrain communal (EPFL).

Je vous propose donc de différer le projet de la rénovation de la Salle Polyvalente pour 2025-2026.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de différer le projet de rénovation de la Salle Polyvalente pour 2025-2026 suivant les finances communales.

DECIDE de présenter le dossier à la DETR pour 2025.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ce dossier.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-46 COMMISSION COMMUNALE IMPOT- REVALORISATION DES BASES DES MAISONS CLASSÉES EN 6.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réunir la Commission Communale des Impôts afin de revoir les bases de classement des maisons en classement 6.

En effet, 79 maisons d'habitation sont classées en catégorie 6. Il convient de vérifier le classement en fonction des déclarations de travaux et de rénovations de ces maisons par la Commission des Impôts.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DEMANDE la convocation de la Commission des Impôts pour le 1^{er} trimestre 2023.

DEMANDE l'étude de la revalorisation des maisons d'habitation de la catégorie 6.

CHARGE la Commission des Impôts de mener à bien cette demande dans le respect des règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-47 INVESTISSEMENT BUDGET 2023.

En attendant le vote du Budget primitif 2023, il convient d'autoriser le mandatement des dépenses à concurrence d'un quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 diminué de la dette.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire et Monsieur Le Receveur Principal à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2023, selon les règles ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-48 ANNULATION RÉGIE GARDERIE.

Afin de faciliter le recouvrement des factures de garderie, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la régie de la garderie de l'Ecole d'AGNOS.

Madame DAUNES Isabelle est déchargée de toute responsabilité de régisseur à compter du 01 janvier 2023.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

ANNULE la régie de recette de la garderie de l'Ecole d'AGNOS.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

2022-49 VIREMENT DE CREDIT N°2.

Monsieur Le Maire donne lecture de la décision budgétaire en date du 15 décembre 2022.

Il demande au Conseil Municipal d'entériner cette décision.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

DECIDE les virements de crédits suivants :

Cpt 615221 : - 52,00 €

Cpt 6817 : + 52,00 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Pour : 12 + Procurations : 2 = Total du vote : 14

**La Secrétaire de Séance :
Anne-Marie BARRÈRE**

2022-41 PROMESSE UNILATÉRALE DE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC DROIT D'OPTION – BASE DE VIE – VOIRIE.

2022-42 ELECTRIFICATION RURALE—Programme « Article 8 (Pau) 2020 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°18EF032 .

2022-43 ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Rénovation EP (SDEPA) 2020 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°20EP096.

2022-44 ELECTRIFICATION RURALE-Programme « Génie Civil Communications Electroniques

Option A 2021 ». APPROBATION du projet et du financement de la part communale-Affaire n°20TE080.

2022-45 RÉNOVATION SALLE POLYVALENTE.

2022-46 COMMISSION COMMUNALE IMPOT- REVALORISATION DES BASES DES MAISONS

CLASSÉES EN 6.
2022-47 INVESTISSEMENT BUDGET 2023.
2022-48 ANNULATION RÉGIE GARDERIE.
2022-49 VIREMENT DE CREDIT N°2.

**Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 19 Décembre 2022 à 9 délibérations.**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Décembre 2022**

Conseillers Municipaux	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRÈRE Anne-Marie		
CALMEJANE Sylvie		
ABANINI Latéfa		Procuration à Anne-Marie BARRÈRE
CANDALOT DIT SECALOT Pierre		
ETHEGOIN André		Absent excusé
ETHEGOYHEN Annie		
HALTY Bernard		
HANDY Régine		
LABARRÈRE Anne-Marie		
LENDRES Patrick		
MARTINEZ Maurice		Procuration à Sylvie CALMEJANE
PIERRINE Romain		
SEMPIETRO Martine		
ZAGO Béatrice		